



COMMUNE de TOUFFLERS

-----  
Téléphone : 03 20 75 27 71  
Télécopie : 03 20 81 18 79

2025-077

EXTRAIT DU REGISTRE  
AUX  
ARRÊTÉS MUNICIPAUX

**NOUS, Maire de la Commune de TOUFFLERS**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Sécurité Routière ;
- Vu le projet de FÊTE DE LA MUSIQUE prévu le SAMEDI 21 JUIN 2025 sur le PARKING de la Chênaie, rue de Leers ;
- Considérant qu'il y a nécessité de réglementer le stationnement sur ce parking afin d'y permettre la tenue de cette manifestation (animation musicale sur podium et petite restauration – bar) ;

### ARRÊTONS

**Article 1** Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant :

- **PARKING de l'ESPACE CULTUREL LA CHENAIE** : le **SAMEDI 21 JUIN 2025 de 13h00 à minuit**, selon un espace délimité par des barrières installées par le service technique communal ;
- le long des **STATIONNEMENTS À L'ENTRÉE DE LA RUE DE LEERS** : le **SAMEDI 21 JUIN 2025 de 12h30 à minuit** ;

**Article 2** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la Loi ;

**Article 3** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix
- Monsieur le responsable de la Police municipale d'Hem ;
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Lille ;

**Article 4** Madame la Secrétaire de la Mairie de Toufflers est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toufflers, le

Le Maire,

  
Alain GONCE